

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 44

6 juin 2012

S o m m a i r e

Arrêté ministériel du 16 mai 2012 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 4 novembre 2011 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique, année scolaire 2011/2012	752
Arrêté ministériel du 22 mai 2012 portant nomination des maîtres de stage pour le stage pharmaceutique des étudiants en pharmacie	754
Arrêté grand-ducal du 25 mai 2012 désignant la fondation dénommée «Fondation Internationale Catholique du Scoutisme» comme organisme pouvant recevoir les libéralités déductibles dans le chef des donateurs	754
Arrêtés ministériels pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise	754
Conseil de Presse – Nominations	756
Conventions collectives de travail – Dépôts	756
Institut national de la statistique et des études économiques – Examen de fin de stage	756
Ministère de la Famille et de l'Intégration – Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit – Agréments	757
Ministère de la Famille et de l'Intégration – Maisons relais pour enfants – Agréments	757
Police grand-ducale – Nominations	758
Santé – Médecine – Médecine vétérinaire	758

Arrêté ministériel du 16 mai 2012 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 4 novembre 2011 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique, année scolaire 2011/2012.

*La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,*

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien;

Vu son arrêté modifié du 4 novembre 2011 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique, année scolaire 2011/2012;

Arrête:

Art. 1^{er}. À la commission LTECG CG8 (Lycée technique «École de Commerce et de Gestion»),

Mme Isabelle CASTEL, Mme Hélène DIRKES, Mme Carole STOFFEL et M. Donnino SILVERIO sont ajoutés comme membres effectifs; Mme Line JOVANOVIC, M. Jean-Claude FRANTZ, M. Patrick KRIPPES et M. Jean-Paul SCHREINER sont ajoutés comme membres suppléants.

À la commission LTL CG1 (Lycée technique de Lallange),

M. Michel EICHER est nommé membre effectif; Mme Josette MAUL est ajoutée comme membre suppléant.

À la commission LTETT CG1 (Lycée technique d'Ettelbruck),

M. Fränk FRIES est ajouté comme membre effectif; M. Maurizio PAGANI est ajouté comme membre suppléant.

À la commission LTETT CG2 (Lycée technique d'Ettelbruck),

Mme Diane BRAAS et M. Fränk FRIES sont ajoutés comme membres effectifs; Mme Joëlle GEIBEN, Mme Sonia LAURES et M. Maurizio PAGANI sont ajoutés comme membres suppléants.

À la commission LTMA CG1 (Lycée technique Mathias-Adam),

Mme Christiane IACOVAZZI est ajoutée comme membre suppléant.

À la commission LTECG CC1 (Lycée technique «École de Commerce et de Gestion»),

Mme Jacqueline KLEPPER est ajoutée comme membre suppléant.

À la commission LTECG CC2 (Lycée technique «École de Commerce et de Gestion»),

Mme Jacqueline KLEPPER est ajoutée comme membre effectif.

À la commission LTETT CC1 (Lycée technique d'Ettelbruck),

M. Fränk FRIES est ajouté comme membre effectif.

À la commission LTMA GE1 (Lycée technique Mathias-Adam),

Mme Maryse KASS est ajoutée comme membre suppléant.

À la commission LTETT GE1 (Lycée technique d'Ettelbruck),

M. Lucien KLEIN est ajouté comme membre effectif; M. Laurent STORCK est ajouté comme membre suppléant.

À la commission LCE GE1 (Lycée classique d'Echternach),

M. Laurent HERBER est ajouté comme membre effectif.

À la commission LTC GE1 (Lycée technique du Centre),

Mme Monique KAISER est ajoutée comme membre suppléant.

À la commission LTJB GE1 (Lycée technique Joseph-Bech),

Mme Audrey SHINN est ajoutée comme membre effectif; M. Louis BERG est ajouté comme membre suppléant.

À la commission LTPS SIF1 (LTPS Siège),

Mme Fatiha FARES, Mme Brigitte PIRARD et Mme Lynn SCHMIT sont ajoutées comme membres suppléants.

À la commission LTPS SI2 (LTPS Bascharage),

Mme Valérie SCHANDELER est ajoutée comme membre effectif; Mme Nadine WINANDY est nommée membre suppléant.

À la commission LTPS SI3 (LTPS Warken),

Mme Jeanine MATHIAS est nommée membre effectif.

À la commission LTPS SL1 (LTPS Siège),

M. Davide DUARTE est ajouté comme membre effectif.

À la commission LTPS SR1 (LTPS Siège),

M. Davide DUARTE est ajouté comme membre effectif.

À la commission LTPES ED3 (Lycée technique pour professions éducatives et sociales),

M. Mike FEYDER est ajouté comme membre effectif.

À la commission LTPES ED5 (Lycée technique pour professions éducatives et sociales),

Mme Sylvie KANDEL est ajoutée comme membre effectif.

À la commission LTETT TCMAN1 (Lycée technique d'Ettelbruck),

Mme Pascale KASEL est ajoutée comme membre effectif; M. Lucien KLEIN est ajouté comme membre suppléant.

À la commission LTETT TCMAN2 (Lycée technique d'Ettelbruck),

Mme Nadine STEPHANY et M. Lucien KLEIN sont ajoutés comme membres suppléants.

À la commission LTC TCMAN4 (Lycée technique du Centre),

Mme Anne-Marie MAZOUIN est ajoutée comme membre effectif; M. Marc BONVINI et M. Christian RICHARTZ sont ajoutés comme membres suppléants.

À la commission LTC TCMAN5 (Lycée technique du Centre),

Mme Marianne ZECHES est ajoutée comme membre effectif; Mme Paula DOS ANJOS CARVALHO est ajoutée comme membre suppléant.

À la commission LTA THRAN1 (Lycée technique agricole),

Mme Annick LESCH est ajoutée comme membre effectif; Mme Ruth HAU et M. Eike JABLONSKI sont ajoutés comme membres suppléants.

À la commission LTA THRAN2 (Lycée technique agricole),

M. Eike JABLONSKI est ajouté comme membre effectif.

À la commission LTAM TAUAN2 (Lycée technique des Arts et Métiers),

Mme Anne DIEDERICH est nommée membre suppléant.

À la commission LTC TCHAN1 (Lycée technique du Centre),

Mme Doris GILLES, M. Filipe FERNANDES, M. Marco FREYMANN, M. François KRANTZ, M. Michel MORCHE, M. Christian NAPOLI et M. Jean-Marie WEBER sont ajoutés comme membres suppléants.

À la commission LTC TCHAN2 (Lycée technique du Centre),

M. HSU Ming-Koon, M. Christian NAPOLI et M. Yves OLINGER sont ajoutés comme membres effectifs; Mme Doris GILLES, M. Paul ASSEL, M. Filipe FERNANDES, M. Marco FREYMANN, M. François KRANTZ, M. Michel MORCHE et M. Jean-Marie WEBER sont ajoutés comme membres suppléants.

À la commission LTETT TEEAN1 (Lycée technique d'Ettelbruck),

M. Lucien KLEIN est ajouté comme membre effectif; Mme Sandy FLIES et M. Laurent STORCK sont ajoutés comme membres suppléants.

À la commission LTC TMAAN1 (Lycée technique du Centre),

Mme Doris GILLES, M. Claude JANDER, M. Christian LUTGEN, M. Patrick ROILGEN, M. Patrick SPAUS et M. Jean-Marie WEBER sont ajoutés comme membres suppléants.

À la commission LTC TMAAN2 (Lycée technique du Centre),

M. HSU Ming-Koon et M. Yves OLINGER sont ajoutés comme membres effectifs; Mme Doris GILLES et M. Jean-Marie WEBER sont ajoutés comme membres suppléants.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié aux personnes concernées pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

*La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres*

Arrêté ministériel du 22 mai 2012 portant nomination des maîtres de stage pour le stage pharmaceutique des étudiants en pharmacie.

Le Ministre de la Santé,

Vu le règlement ministériel du 4 mai 1982 concernant le stage pharmaceutique des étudiants en pharmacie;
Vu l'arrêté ministériel du 22 décembre 2009 portant nomination des maîtres de stage pour le stage pharmaceutique des étudiants en pharmacie;
Vu la démission de Monsieur Romain De Bourcy comme maître de stage;
Vu l'avis du Conseil en stage;

Arrête:

Art. 1^{er}. Monsieur Alain de Bourcy est nommé maître de stage des étudiants en pharmacie en remplacement de Monsieur Romain de Bourcy dont il termine le mandat.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Le Ministre de la Santé,
Mars Di Bartolomeo

Arrêté grand-ducal du 25 mai 2012 désignant la fondation dénommée «Fondation Internationale Catholique du Scoutisme» comme organisme pouvant recevoir des libéralités déductibles dans le chef des donateurs.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,
Vu l'article 27 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif;
Vu l'article 112, alinéa 1, numéro 2a de la loi concernant l'impôt sur le revenu;
Vu l'arrêté grand-ducal du 29 décembre 1986, approuvant les statuts de la fondation dénommée «Fondation Internationale Catholique du Scoutisme»;
Vu l'arrêté grand-ducal du 1^{er} septembre 2000, approuvant les statuts de la fondation dénommée «Fondation Internationale Catholique du Scoutisme», tels qu'ils ont été modifiés par l'acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2000;
Sur le rapport de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. La fondation dénommée «Fondation Internationale Catholique du Scoutisme» est désignée à partir de l'année d'imposition 2012 comme organisme pouvant recevoir des libéralités déductibles dans le chef des donateurs à titre de dépenses spéciales dans les limites fixées à l'article 109, alinéa 1, numéro 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et aux conditions prévues au règlement grand-ducal portant exécution de l'article 112, alinéa 3 de la même loi.

Art. 2. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Mémorial.

Le Ministre des Finances,
Luc Frieden

Château de Berg, le 25 mai 2012.
Henri

Arrêtés ministériels pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise. – Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Madame Maria Antónia CAETANO SANTANA, née le 14 février 1969 à Alcanena (Portugal), demeurant à L-9391 Reisdorf, 17, rue de l'Ernz, a été autorisée à porter les nom et prénom de SANTANA Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Madame Ana Filipa CARNEIRO RIBEIRO, née le 19 mai 1993 à Creixomil/Guimarães (Portugal), demeurant à L-4171 Esch-sur-Alzette, 118, boulevard J. F. Kennedy, a été autorisée à porter les nom et prénoms de RIBEIRO Ana Filipa.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Madame Marilynne CASTELLUCCI, née le 23 septembre 1975 à Luxembourg, demeurant à L-4941 Bascharage, 4, rue des Prés, a été autorisée à porter les nom et prénom de CASTELLUCCI Maryline.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Madame Albertina CASTRO MANAU, née le 4 octobre 1979 à Differdange, demeurant à L-4592 Oberkorn, 122, Place Prince Jean, a été autorisée à porter les nom et prénom de MANAU Tina.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Madame Paula Manuela CASTRO MANAU, née le 17 février 1967 à Campanhã/Porto (Portugal), demeurant à L-4515 Differdange, 14B, rue Zénon Bernard, a été autorisée à porter les nom et prénoms de MANAU Paula Manuela.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Madame Anna-Maria CICCONE, née le 29 août 1959 à Differdange, demeurant à L-4804 Rodange, 35, rue du Lavoir, a été autorisée à porter les nom et prénom de CICCONE Anne-Marie.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Madame Magalie CLARO DA SILVA, née le 28 août 1991 à Luxembourg, demeurant à L-5440 Remerschen, 89, Wäistrooss, a été autorisée à porter les nom et prénom de CLARO Magalie.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Monsieur Joaquin-Manuel COMESAÑA Y ALVAREZ, né le 18 juillet 1965 à Barcia-Mourentán/Arbo (Espagne), demeurant à L-6682 Mertert, 1, Schaeferreder, a été autorisé à porter les nom et prénoms de COMESANA Joaquin Manuel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Monsieur Daniele Silvano COMODI, né le 6 mai 1968 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3385 Noertzange, 24, Wisestrooss, a été autorisé à porter les nom et prénom de COMODI Daniel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Madame Ilda Maria CUNHA GONÇALVES BASTOS, née le 3 juillet 1983 à Borba da Montanha/Celorigo de Basto (Portugal), demeurant à L-4105 Esch-sur-Alzette, 43, rue Thomas Edison, a été autorisée à porter les nom et prénoms de GONÇALVES BASTOS Ilda Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Madame Silvia Do Carmo MACHADO PENEDA, née le 26 avril 1985 à Mondim de Basto (Portugal), demeurant à L-2619 Luxembourg, 1, rue Marie-Louise Tidick-Ulveling, a été autorisée à porter les nom et prénom de MACHADO PENEDA Silvia.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Madame Stephanie MACHADO PINTO, née le 17 juin 1991 à Luxembourg, demeurant à L-7415 Brouch (Mersch), 18, route d'Arlon, a été autorisée à porter les nom et prénom de MACHADO PINTO Stéphanie.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 22 mai 2012, Madame Melissa MATOS GOMES ESTIMA, née le 24 juillet 1992 à Wiltz, demeurant à L-9738 Eselborn, 8, an Decker, a été autorisée à porter les nom et prénom de ESTIMA Melissa.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

Conseil de Presse. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 12 mai 2012 sont nommés membres du Conseil de Presse à partir du 19 avril 2012 pour une durée de deux ans:

a) pour le groupe des éditeurs:

- M. Alain BERWICK, Nospelt, directeur de «RTL Radio et Télé Lëtzebuerg»
- M. Jacques HILLION, Luxembourg, rédacteur en chef du «Le Jeudi»
- M. Christophe GOOSSENS, Erpeldange, directeur de «Eldorado»
- M. Marc HANSEN, Useldange, administrateur délégué des «Éditions Lëtzebuenger Journal»
- M. Richard GRAF, Luxembourg, gérant au «Woxx»
- M. Romain HILGERT, Bridel, gérant et secrétaire général de la rédaction des «Éditions d’Lëtzebuenger Land»
- M. Marcel KIEFFER, Bettembourg, rédacteur en chef adjoint du «Luxemburger Wort» // Télécran
- M. Paul LENERT, Niederdonven, directeur général du groupe saint-paul et directeur du «Luxemburger Wort»
- M. Alvin SOLD, Esch-sur-Alzette, administrateur délégué de «Lumédia a.a.» // Le Quotidien
- M. Fernand MORBACH, Remich, rédacteur en chef de «wort.lu» // Contacto
- M. Alain ROUSSEAU, Schiffange, rédacteur en chef de «RTL Télé Lëtzebuerg»
- M. Ali RUCKERT, Oberkorn, rédacteur en chef et président du conseil d’administration de la «Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek»
- Mme Danièle FONCK, Luxembourg, directrice générale de «Éditpress» // Tageblatt
- M. Fernand WEIDES, Mamer, directeur de «radio 100,7»
- M. Gaston ZANGERLE, Luxembourg, directeur des «Éditions Revue s.a.»

b) pour le groupe des journalistes:

- Mme Michelle CLOOS, Esch-sur-Alzette, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
- M. André DÜBBERS, Vianden, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
- M. Jean-Claude ERNST, Luxembourg, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
- M. Lucien GRETSCH, Luxembourg, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
- M. Roger INFALT, Colmar-Berg, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
- M. Teddy JAANS, Luxembourg, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
- Mme Ines KURSCHAT, Luxembourg, Syndicat des Journalistes - Luxembourg (SJ-L)
- M. Christophe LANGENBRINK, Konz (D), Union des journalistes Luxembourg (UJL)
- M. Joseph LORENT, Moutfort, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
- M. Robert SCHNEIDER, Niedercorn, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
- M. Serge WALDBILLIG, Frisange, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
- M. Patrick WELTER, Mettlach/Saar (D), Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
- M. Marc WILLIÈRE, Bascharage, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
- M. Edmond ZIGRAND, Luxembourg, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
- M. Ingo ZWANK, Bollendorf (D), Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ).

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois de mai 2012 les dépôts des conventions collectives de travail suivantes ont été acceptés par arrêté du Ministère du Travail et de l’Emploi:

- * Convention collective de travail pour le personnel de la S.à.r.l. CHEMGAS BARGING (valable du 01.01.2011 au 31.12.2013) signée en date du 8 mars 2012 entre la direction de la S.à.r.l. CHEMGAS BARGING, la délégation du personnel de la S.à.r.l. CHEMGAS BARGING et le syndicat LCGB;
- * Avenant à la convention collective de travail pour le personnel de la S.A. C.T.I. SYSTEMS signé en date du 25 avril 2012 entre la direction de la S.A. C.T.I. SYSTEMS, la délégation du personnel de la C.T.I. SYSTEMS et le syndicat LCGB;
- * Avenant à la convention collective de travail (valable du 01.01.2010 au 31.12.2010) pour le personnel de la S.A. DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS signé en date du 20 juillet 2011 entre la direction de la S.A. DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS, la délégation du personnel de la S.A. DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS et le syndicat OGB-L.

Institut national de la statistique et des études économiques. – Examen de fin de stage. – Le STATEC organisera un examen de fin de stage dans la carrière supérieure du chargé d’études-informaticien au cours du mois de décembre 2012.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 21 mai 2012 un agrément provisoire a été accordé à Madame Luana Lolita WELTER, domiciliée à 7, rue Boland, L-6715 Grevenmacher, pour l'exercice de l'activité «accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit».

L'agrément provisoire expire de plein droit le 21 septembre 2012, prend cours le 21 mai 2012 et est enregistré sous le numéro EF/JN/FA/255/2012.

Par arrêté ministériel du 22 mai 2012 un agrément provisoire a été accordé aux époux GREGER-SEHL, demeurant à L-3857 Schifflange, 2, rue du Moulin pour l'exercice de l'activité «accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit». Madame Christiane GREGER-SEHL détient la principale responsabilité de l'accueil de l'enfant accueilli en famille conformément aux dispositions prévues à l'article 20 du règlement grand-ducal.

L'agrément provisoire arrive à échéance le 31 décembre 2013, prend effet le 22 mai 2012 et est enregistré sous le numéro EF/JN/FA/25-02/2011.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 30 août 2011.

Par arrêté ministériel du 23 mai 2012 un agrément provisoire a été accordé aux époux Nico BOCK - Anne STEIL, demeurant à L-3833 Schifflange, 56, rue de l'Eglise pour l'exercice de l'activité «accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit». Madame Anne BOCK-STEIL détient la principale responsabilité de l'accueil des enfants accueillis en famille conformément aux dispositions prévues à l'article 20 du règlement grand-ducal.

L'agrément provisoire arrive à échéance le 31 décembre 2013, prend effet le 23 mai 2012 et est enregistré sous le numéro EF/JN/FA/60-02/2011.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 30 août 2011.

Par arrêté ministériel du 23 mai 2012 un agrément provisoire a été accordé aux époux BERTRANG-THINNES, demeurant à L-3877 Schifflange, 19, rue du Stade pour l'exercice de l'activité «accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit». Madame Nadine BERTRANG-THINNES détient la principale responsabilité de l'accueil de l'enfant accueilli en famille conformément aux dispositions prévues à l'article 20 du règlement grand-ducal.

L'agrément provisoire arrive à échéance le 31 décembre 2013, prend effet le 23 mai 2012 et est enregistré sous le numéro EF/JN/FA/228-02/2011.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 30 août 2011.

Par arrêté ministériel du 23 mai 2012 un agrément pour une durée de 5 ans a été accordé aux époux Lucien DE JAGER et Liliane KIRPACH, demeurant à L-3811 Schifflange, 56, Val des Aulnes pour l'exercice de l'activité «accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit». Madame Liliane KIRPACH détient la principale responsabilité de l'accueil de l'enfant accueilli en famille conformément aux dispositions prévues à l'article 20 du règlement grand-ducal.

L'agrément limité dans le temps arrive à échéance le 22 mai 2017, prend effet le 23 mai 2012 et est enregistré sous le numéro EF/JN/FA/197-02/2011.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 30 août 2011.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Maisons relais pour enfants. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 25 mai 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de Goesdorf, organisme gestionnaire, ayant son siège social à L-9653 Goesdorf, 1, Op der Driicht, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Goesdorf - Ecole précoce et préscolaire», L-9644 Dahl, Duerfstrooss 19.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 25 mai 2012 et arrive à son terme le 24 mai 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 196/4**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 219 places dont 186 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires des maisons relais pour enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2010, enregistré sous le numéro MR 196/3.

Par arrêté ministériel du 25 mai 2012 il a été constaté qu'arrive à son échéance le 25 mai 2012 l'arrêté ministériel du 30 juin 2010 (enregistré sous le numéro **MR 231/3**) accordant un agrément limité dans le temps jusqu'au 29 juin 2012 à l'Administration communale de Dudelange, organisme gestionnaire, ayant son siège à l'adresse L-3590 Dudelange, Place de l'Hôtel de Ville, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Brill», L-3524 Dudelange, rue Norbert Metz.

Par arrêté ministériel du 25 mai 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de Goesdorf, organisme gestionnaire, ayant son siège social à L-9653 Goesdorf, 1, Op der Driicht, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Goesdorf - Zwerger Op der Heckt», L-9644 Dahl, Duerfstrooss 24.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 25 mai 2012 et arrive à son terme le 24 mai 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 310/4**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 27 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2010, enregistré sous le numéro MR 310/3.

Par arrêté ministériel du 23 mai 2012 un agrément illimité a été accordé à l'Administration communale de la Ville de Luxembourg, organisme gestionnaire, ayant son siège à l'adresse L-1648 Luxembourg, 42, Place Guillaume II - Hôtel de Ville, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Luxembourg - Foyer scolaire Beggen - rue de Marche», L-2125 Luxembourg, 34, rue de Marche.

L'agrément, qui est accordé pour une durée illimitée, prend effet le 23 mai 2012. Il est enregistré sous le numéro **MR 389/3**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 134 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 2 juin 2010, enregistré sous le numéro MR 389/2.

Par arrêté ministériel du 23 mai 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de Kehlen, organisme gestionnaire, ayant son siège à l'adresse L-8280 Kehlen, 15, rue de Mamer, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Kehlen - Centre scolaire et sportif Prince Guillaume», L-8283 Kehlen, rue de la Libération (ancien bâtiment dénommé rotonde et nouveau bâtiment).

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 23 mai 2012 et arrive à son terme le 22 mai 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 434/3**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 260 places dont 195 places (d'une part au nouveau bâtiment 99 places - 49 places au rez-de-chaussée et 50 places au 1^{er} étage - et, d'autre part, à l'ancien bâtiment dénommé rotonde 96 places - 48 places au rez-de-chaussée et 48 places au 1^{er} étage) en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 23 novembre 2011, enregistré sous le numéro MR 434/2.

Police grand-ducale. – Nominations. – Par arrêtés grand-ducaux du 12 mai 2012, Messieurs Marc KELTESCH, Eric LUDWIG, Steve SCHMITZ et Claude SCHO ainsi que Madame Isabelle SCHMIT, commissaires divisionnaires adjoints de la police grand-ducale, ont été nommés au grade de commissaire divisionnaire avec effet au 1^{er} juin 2012.

Santé. – Médecine. – Par arrêté ministériel du 25 mai 2012, Madame Afroditi PAPADOPOULOU, née le 12 août 1971, a été autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en médecine du travail au Luxembourg.

Santé. – Médecine vétérinaire. – Par arrêté ministériel du 24 mai 2012, Madame Anne Elisabeth KLOOS, née le 5 mai 1981, a été autorisée à exercer la médecine vétérinaire en qualité de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 24 mai 2012, Madame Michaela LEMMER, née le 18 août 1974, a été autorisée à exercer la médecine vétérinaire en qualité de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 24 mai 2012, Monsieur Torleif NYTRÖEN, né le 9 avril 1967, a été autorisé à exercer la médecine vétérinaire en qualité de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 24 mai 2012, Madame Kim Noémie SANCTUARY, née le 26 mars 1983, a été autorisée à exercer la médecine vétérinaire en qualité de médecin-vétérinaire au Luxembourg.
